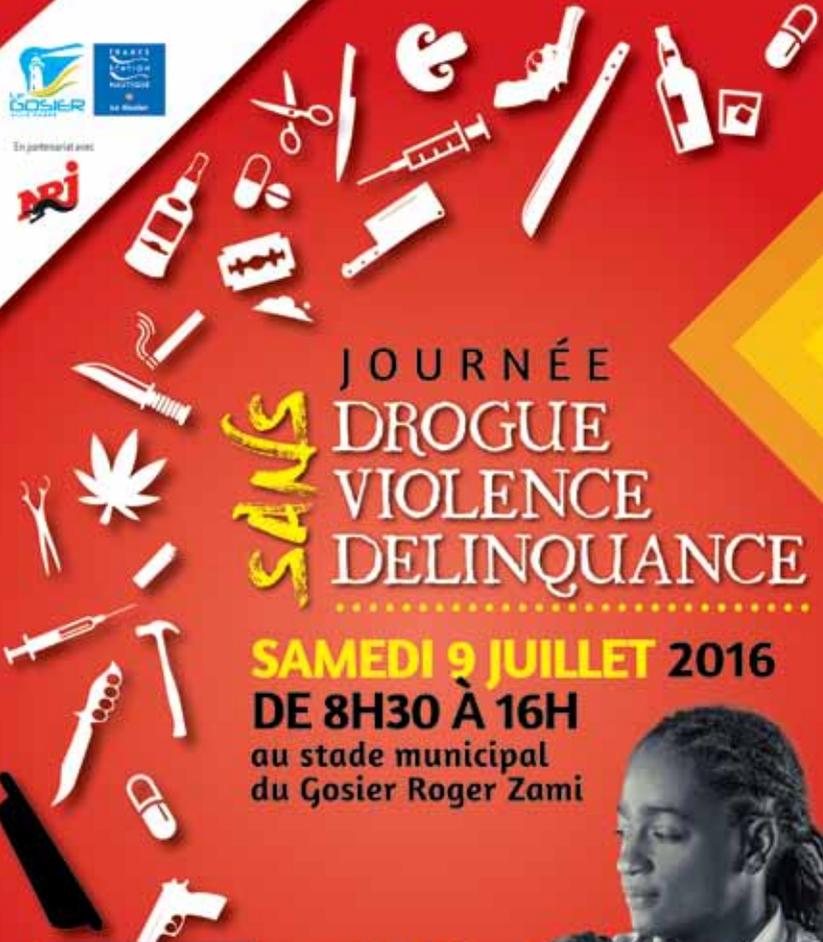




En partenariat avec



JOURNÉE
SANS DROGUE
VIOLENCE
DELINQUANCE

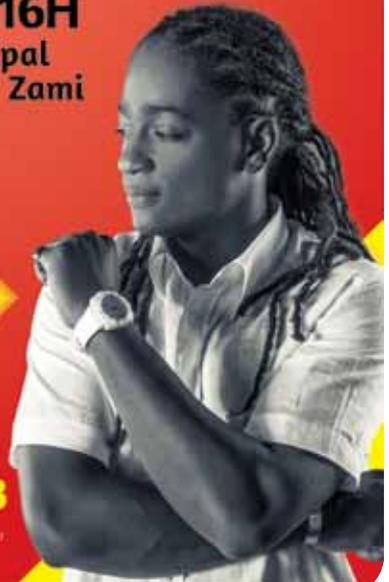
SAMEDI 9 JUILLET 2016
DE 8H30 À 16H
au stade municipal
du Gosier Roger Zami

AVEC **DALY**
PARRAIN DE LA
MANIFESTATION

CONTACT

0590 84 95 93

www.villedugosier.fr | Ici le Gosier | @VilleduGosier



• **Concours de danse hip hop** •
Ma Ville dit : NON À LA VIOLENCE !

• Règlement intérieur - Concours de danse hip hop •

ARTICLE 1 - ORGANISATION ET DATES DU CONCOURS

La Ville du Gosier organise un concours de danse hip hop le samedi 9 juillet 2016 dans le cadre de la manifestation «Journée sans drogue, sans violence, sans délinquance»

ARTICLE 2 - THÈME

Journée sans drogue, sans violence, sans délinquance

ARTICLE 3 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est gratuit et ouvert à tous les jeunes originaires de la Ville du Gosier à l'exclusion des membres du jury et de leur famille.

La fiche d'inscription (ci-contre) sera à remplir et signer par les danseurs participant au concours.

Une inscription par équipe de 2 danseurs.

Une autorisation parentale sera également à remplir et à signer par les responsables légaux des mineurs.

ARTICLE 4 : DÉROULEMENT DU CONCOURS

Un tirage au sort permettra de composer la base de la grille du concours. Si un groupe ne se présente pas après 3 appels, le jury sera en capacité de le disqualifier. Chaque défi oppose 2 groupes de 2 danseurs. Chaque groupe a droit à deux passages de danse pendant le défi. Un passage peut inclure un passage solo + une combinaison des deux danseurs. Le passage ne peut excéder 1 minute.

Tout contact physique est strictement interdit. Il pourra entraîner une disqualification de la compétition par le jury.

Le jury délibère après chaque défi. Le groupe qui remporte la rencontre passe au niveau supérieur du tableau.

En cas d'égalité entre deux groupes, le jury peut demander un ultime passage qui leur permettra de trancher.

ARTICLE 5 : CRITÈRES DE SÉLECTION

Les chorégraphies seront évaluées sur leur valeur technique et artistique par le jury.

ARTICLE 6 : PRIX

- 1er prix : un trophée, une tablette
 - 2ème prix : une médaille, une tenue de sport
 - 3ème prix : médaille, une tenue de sport
- Le prix gagné ne pourra en aucun cas être échangé contre de l'argent ou un autre prix.

ARTICLE 7 : ANNONCE DES RÉSULTATS

Après la délibération du jury, les 3 premiers seront récompensés au moment de la remise des prix.

ARTICLE 8 : REMISE DES PRIX

Le gagnant retirera son prix le jour de la manifestation soit le 9 juillet 2016

ARTICLE 9 - MISSION DU JURY

Un jury composé souverainement par la ville classera les danseurs en fonction de la valeur technique et artistique de leur prestation.

ARTICLE 10 : EXCLUSION

Les attitudes contrevenant à la loi et aux bonnes moeurs sont interdites et donneront lieu, le cas échéant, à une exclusion du participant.

ARTICLE 11 : RESPONSABILITÉS

L'organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

ARTICLE 12 : OBLIGATIONS

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement par les concurrents.

Son non respect entraînera l'annulation de la candidature. Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera étudiée par les organisateurs, souverains dans leur décision, dans l'esprit qui a prévalu à la conception du concours.

• **Fiche d'inscription - Concours de danse hip hop** •

1 ÉQUIPE DE 2 DANSEURS

Nom de l'équipe :

Danseur 1

Danseur 2

Nom :

Nom :

Prénom :

Prénom :

Âge :

Âge :

Adresse :

Adresse :

Téléphone :

Téléphone :

Signature :

Signature :



Les inscriptions s'effectuent à l'accueil de la mairie du Gosier et
du Pôle administratif situé à Périnet ou par mail :

dcs@villedugosier.fr

Infoline : 0590 84 95 93 / 0690 93 38 79

• Lettre de décharge - Concours de danse hip hop •

Nous, soussignés, (Nom et prénom des 2 inscrits) :

.....

.....

reconnaissons avoir pris connaissance du règlement du « Concours de danse hip hop » organisé par la Ville du Gosier dans le cadre de la « Journée sans drogue sans violence sans délinquance ».

Nous nous déclarons aptes aux efforts nécessités pour cette activité et pour lesquels nos médecins parfaitement informés n'ont soulevé aucune contre – indication.

Les signataires doivent faire précéder leur signature de la mention manuscrite suivante « Lu et approuvé ».

Fait à, le

Signatures

Autorisation parentale pour les mineurs - Concours de danse hip hop

Je, soussigné(e) Mme,M

Autorise mon fils, ma fille, à pratiquer et à participer au « Concours de hip hop ».

Fait à, le.....

Signature,